

RÔLES DES MUNICIPALITÉS FACE AUX DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Contexte

Les déchets électroniques, comme les ordinateurs, les écrans, les téléphones cellulaires, les téléviseurs, les photocopieurs et les fours micro-ondes, sont une composante croissante des déchets municipaux. Ils sont souvent complexes et comportent des matériaux dangereux, ce qui rend le démontage et le recyclage difficiles et coûteux. Pourtant, beaucoup de ces matériaux auraient une grande valeur s'ils étaient récupérés.

L'Union européenne a déjà adopté une directive pour les déchets électriques et électroniques, qui exige que les pays membres adoptent une loi pour responsabiliser l'industrie. Aux États-Unis, les progrès ont été lents en raison de l'opposition de l'industrie.

Au Canada, le secteur industriel, représenté par Recyclage des produits électroniques Canada (RPEC), a proposé un programme national dans lequel l'organisme assumerait la responsabilité pour la récupération d'un ensemble de produits électroniques grand public mis au rebut, allant du transport des centres de recyclage jusqu'au traitement des produits, mais les gouvernements municipaux devront se charger de la collecte.

La FCM, grâce à une aide financière du gouvernement fédéral, a amorcé une consultation en vue de connaître le point de vue des gouvernements municipaux au sujet du rôle qu'ils devraient jouer dans la gestion des déchets électroniques. La FCM a donc sollicité les commentaires des municipalités à l'échelle du Canada entre janvier et mars 2003 en utilisant trois méthodes : un questionnaire en ligne envoyé à 1 000 gouvernements municipaux, des consultations régionales en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique, et un atelier national. Le Groupe consultatif de la FCM sur la gestion des déchets solides a également identifié des aspects importants à ajouter à la position finale et aux recommandations du Comité permanent de la FCM sur les questions environnementales.

La position finale recommandée par la FCM, en plus du rapport de consultation et un sommaire de l'enquête, seront bientôt disponibles sur le site Web de la FCM dans la section Collectivités viables. La position nationale des municipalités vise à contribuer aux débats avec l'industrie, les autres ordres de gouvernement et le grand public au sujet d'une approche nationale commune pour la gestion des déchets électroniques. Elle donnerait lieu au premier programme de gestion vraiment national au Canada.

Même si en général la gestion des déchets au Canada n'est pas cohérente, un cadre national commun appuyé par des principes cohérents pourrait offrir beaucoup d'avantages, notamment pour la planification de la gestion des déchets, les coûts pour l'industrie, les progrès techniques en vue d'améliorer les infrastructures pour la récupération des ressources, et pour les marchés (et produisant des avantages économiques à l'échelle locale et nationale). Cela est particulièrement vrai pour les produits électroniques mis au rebut, puisque le Canada constitue seulement 5 pour cent du marché mondial de cette industrie et que les distances et les faibles populations peuvent limiter les choix.

La position des municipalités concernant la gestion des déchets électroniques

La FCM recommande qu'une stratégie nationale en matière de gestion des déchets électroniques soit guidée par les principes suivants :

- être viable aux plans financier, technique et environnemental;
- englober tous les produits électroniques dans tous les secteurs;
- respecter la hiérarchie des trois R (réduire, réutiliser, recycler);
- prévoir des partenariats avec tous les intervenants et un accès universel à tous ces intervenants;
- prévoir une bonne gouvernance uniforme à l'échelle du pays, y compris l'apport des municipalités et leur représentation aux conseils d'administration;
- tenir compte des différences régionales dans la mise en œuvre;
- fixer des objectifs réalisables et significatifs appuyés par des politiques et d'autres outils pour assurer le succès;
- s'assurer que les programmes sont pertinents afin de maximiser le réacheminement et que les activités de promotion et de communication sont claires et efficaces;
- exiger des frais universels à la consommation à l'échelle du pays;
- tenir compte des déchets du passé; et
- s'assurer que les coûts du programme sont assumés par l'industrie, y compris ceux des déchets du passé.

Le point de vue des municipalités à l'échelle nationale au sujet de leur rôle dans la gestion des déchets électroniques repose sur les éléments suivants :

- à titre de bénéficiaires des produits, les consommateurs et l'industrie devraient assumer tous les coûts associés à un tel programme;
- les gouvernements locaux peuvent participer à la collecte des produits électroniques à court terme, selon une formule de récupération des coûts ou du financement des contribuables, afin de faciliter la mise sur pied du programme et s'occuper des déchets du passé. Ce financement des coûts différentiels devrait être réduit progressivement ou documenté à des fins de récupération auprès de l'industrie, dans un délai relativement court;
- le recours aux programmes municipaux de collecte existants et aux mécanismes de communication et de sensibilisation du public serait approprié; et
- l'interdiction des sites d'enfouissement serait approprié lorsque des infrastructures de rechange sont en place.

Prochaines étapes

1. Diffuser la position de la FCM :
 - aux gouvernements municipaux, provinciaux-territoriaux et fédéraux pour qu'ils les examinent lorsqu'il établissent leurs programmes et leurs règlements;
 - aux associations provinciales et territoriales de municipalités;
 - à l'industrie (RPEC); et
 - aux organismes canadiens chargés de la gestion des déchets.
2. Collaborer avec l'industrie et les autres ordres de gouvernement dans le cadre de projets pilotes liés à la collecte, comme ceux portant sur les différences entre les collectivités rurales/éloignées et urbaines ou le retour des produits au détaillant.
3. Appuyer le développement de marchés grâce à une campagne municipale en vue d'exiger l'achat d'équipement électronique auprès de fournisseurs qui offrent la récupération en fin de vie utile et qui répond le mieux aux exigences environnementales (comme la diminution des produits toxiques, l'utilisation minimale de matières et la conception en vue de la réutilisation, la recyclabilité et la longévité). («Vous n'appuyez pas le recyclage si vous n'achetez pas des produits recyclés.»)
4. Collaborer avec l'industrie pour :
 - développer le plus tôt possible des marchés pour le traitement et la réutilisation pour s'assurer qu'il y a une forte demande et de bons prix pour les matières récupérées;
 - chercher à établir des critères pour une classification «écologique» des produits, qui seraient récompensés en bénéficiant d'une échelle de frais variables;
 - aider les fabricants de produits électroniques à combiner leurs ressources avec celles d'autres défenseurs de l'industrie qui ont déjà établi des infrastructures pour la collecte; et
 - élargir le programme au-delà du secteur grand public pour englober les déchets électroniques des entreprises. Il s'agit d'une grande part de déchets électroniques pour laquelle la gestion est questionnable et qui deviendra une question d'intérêt public si on ne s'en occupe pas rapidement dans le volet des produits électroniques grand public.
5. Par le biais des associations provinciales et territoriales de municipalités, organiser des rencontres avec des élus municipaux et provinciaux, ainsi qu'avec des employés, surtout pour s'assurer que tout financement municipal ou autre financement public pour la collecte municipale est un financement à court terme.
6. De concert avec les gouvernements fédéraux et provinciaux-territoriaux, promouvoir les politiques et les lois visant à :
 - faciliter la mise en œuvre d'un programme uniforme à l'échelle nationale;
 - assurer l'imputabilité et la transparence des programmes de gestion;
 - appuyer le recyclage et le développement de marchés en exigeant un contenu recyclé minimum dans les produits pertinents vendus ou fabriqués au Canada; et
 - réduire les déchets à la source, notamment en éliminant les matières toxiques dans les produits, en utilisant un minimum de matériaux et en

privilégiant la conception en fonction de la réutilisation, la recyclabilité et la longévité.

Recommandation :

Il est recommandé que la FCM accepte le point de vue municipal national présenté ci-haut au sujet de la gestion des déchets électroniques ainsi que les prochaines étapes.

Adopté au Congrès annuel de la FCM - 2003